



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/125**

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 30**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 16 septembre 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2019**

**Le 24 septembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. FATH
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	E	M. CHEVALIER	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme GERARD, secrétaire de séance.  
 Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/125

## OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- Vu** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
- Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaire de la fonction publique territoriale,
- Vu** le décret n°92-843 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Vu** le décret n°92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- Vu** le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Vu** la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux,
- Vu** le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- Vu** le décret n°2012-924 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ,
- Vu** le décret n°2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,
- Vu** la consultation du comité technique lors de sa séance du 5 septembre 2019,
- Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes de en créant des emplois suite à des avancements (réussite à examen professionnel et ancienneté) et de préciser que pour des avancements de grade les fonctions de ces grades sont différentes et qu'une nouvelle définition des fonctions des agents est nécessaire, même si parfois l'évolution des missions peut être très mince, ainsi que dans le cadre d'un reclassement pour inaptitude physique, de créer 3 emplois d'assistants maternels sur 5 jours avec un agrément de 3 enfants et de supprimer 3 emplois d'assistants maternels sur 5 jours avec un agrément de 2 enfants.

Cette modification du tableau des effectifs s'explique par la difficulté de recrutement des assistants maternels et par la plus grande facilité à recruter un assistant maternel avec un agrément de 3 enfants sur 5 jours.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/125

### OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La création d'un emploi d'attaché, chef de service achat et commande publique ; ainsi qu'un emploi de rédacteur dans le cadre d'un reclassement pour inaptitude physique.

**- Création de trois emplois d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe et suppression de trois emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe**

Ces ouvertures des poste sont destinées à pouvoir faire bénéficier des avancements de grade à des agents affectés au service Transports scolaires, Solidarités et Traitement des déchets.

**- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint administratif**

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier à un agent affecté au service des Ressources humaines suite à la réussite à un examen professionnel.

**- Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint d'animation territorial**

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier à un agent d'un avancement de grade par ancienneté affecté à la crèche de Castres «Maison de la petite enfance».

**- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint technique**

Il s'agit de nommer sur un grade d'avancement un agent de la crèche de Léognan «La maison des Pichoun's».

**- Création d'un emploi de cadre supérieur de santé et suppression d'un emploi de cadre de santé de 1ère classe**

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier à un agent d'un avancement de grade avec examen professionnel affecté au pôle vie locale.

**- Création de deux emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe et suppression de deux emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe**

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à deux agents d'un avancement de grade par ancienneté affectés à la crèche de La Brède «Tom Pousse» et à la crèche de Cadaujac «La Souris Verte».

**- Création de deux emplois d'éducateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle et suppression de deux emplois d'éducateurs de jeunes enfants de 1ère classe**

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à deux agents d'un avancement de grade par ancienneté affectés à la crèche de Martillac «Emile et Zime» et à la crèche de Saint Médard d'Eyrans « Les P'tis Lous ».

#### **Suppression d'emplois et créations :**

**- Suppression d'un emploi d'assistant socio-éducatif et un emploi d'adjoint administratif**

Il s'agit de supprimer un emploi d'assistant socio-éducatif et un emploi d'adjoint administratif suite à une titularisation après détachement et une intégration dans une autre collectivité.

**- Création d'un emploi d'attaché**

Au sein du pôle moyens généraux et rattaché à la direction générale et en particulier la directrice générale adjointe des services en charge de ce pôle, la Communauté de Communes de Montesquieu recrute son chef de service achat et commande publique.

**• Missions :**

- Dans le cadre d'une réorganisation totale du service achat et commande publique, vous aurez à proposer un projet de service pour professionnaliser l'achat. Vous aurez également à piloter administrativement l'ensemble des procédures et diffuser une culture de l'achat et de la commande publique par la communication à l'ensemble des services.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/125

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Par vos fonctions transversales, vous devez disposer d'une forte capacité d'écoute qui vous amène à être réactif. Autonome dans l'organisation de votre travail, vous êtes apte à former et informer les agents placés sous votre autorité, ainsi que les services.

• **Compétences et expériences recherchées :**

**Achat**

- Participer à l'animation de la stratégie achat (périmètre : charges à caractère général),
- Assurer le pilotage technique des familles d'achat en collaboration avec les services prescripteurs,
- Conseil à l'élaboration de la nomenclature achat et cartographie des achats,
- Conseiller/assister les services prescripteurs (sourcing/benchmarking/négociations) dans la gestion de la relation fournisseur (phase exécution,
- Impulser les achats durables (dimension économique, sociale et environnementale),
- Vous êtes associé à l'élaboration de la nomenclature achat et cartographie des achats,
- Outils de suivi et mises à jour.

**Commande publique**

- Pilotage administratif et juridique des procédures (cadrage, planification, évaluation des risques ...),
- Contrôle de la mise en œuvre des procédures de marchés,
- Contrôle des actes (projets de délibération, courrier et motivations des rejets...),
- Pilotage de l'exécution financière et comptable des marchés,
- Accompagner les services dans la mise en œuvre des procédures,
- Vérifier la régularité administrative des projets d'avenants et d'analyse des offres et/ou en rédiger,
- Conseiller les services dans la rédaction de leurs marchés,
- Proposer des critères de sélection adaptés et assister les services dans leurs analyses,
- Élaborer et piloter les outils de la commande publique,
- Trouver des solutions en cohérence avec les besoins et contraintes de la collectivité,
- Réaliser des études et outils d'aide à la décision,
- Rédiger des notes juridiques d'information ou de cadrage (décret marchés Publics, DSP, BEA...),
- Expertise dans le domaine des montages contractuels complexes (délégation de service public et concession d'aménagement).

**Activités complémentaires :**

- Assurer la veille juridique et sa diffusion,
- Mettre à jour et suivi du règlement intérieur de la commande publique,
- Proposer et mettre en œuvre des actions de communication à destination de l'ensemble des services,
- Encadrement d'une équipe de 3 agents en charge de la passation et de l'exécution financière.

Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, si aucune candidature d'agent titulaire ne correspond aux besoins de la Communauté de communes de Montesquieu ; à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'attaché et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des attachés indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/125

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

## **Dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique, la création d'un emploi de rédacteur**

Les fonctionnaires territoriaux devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions pour raison de santé, peuvent sur leur demande être reclassés dans un autre cadre d'emplois, s'ils sont déclarés aptes à remplir les fonctions correspondantes.

Ce reclassement pour inaptitude physique entraîne pour le fonctionnaire un changement dans sa situation administrative.

Il ne peut intervenir à l'insu de l'agent concerné :

- Le reclassement suppose un changement de cadre d'emplois ou de grade et nécessite une demande,
- L'affectation à un emploi du même cadre d'emplois, adapté à l'état physique de l'agent, ne constitue pas un reclassement.

Une procédure de reclassement est en cours au sein des services de la Communauté de Communes de Montesquieu concernant un agent affecté dans le secteur de la petite enfance faisant intervenir à la fois la médecine préventive et professionnelle, le comité médical, le Centre de Gestion, le fonds d'insertion pour l'emploi des personnes handicapées et un psychologue du travail.

La Communauté de Communes a donc recherché avec l'appui des différents partenaires mentionnés ci-dessus, les différentes possibilités de classement de cet agent.

Un emploi de rédacteur médiation insertion chargé des missions suivantes est proposé :

### **Missions générales**

Le Médiateur Insertion concourt, par son action, à la mise en œuvre de la politique de solidarités et d'insertion professionnelle déployée par la Communauté de communes.

Il participe à la mission d'accueil inconditionnel du public et anime des ateliers thématiques collectifs à destination du public.

Il assure l'instruction de dispositifs de solidarités et contribue à la coordination administrative des activités liées à la relation aux entreprises.

### **Descriptif des activités**

Le Médiateur Insertion intervient à titre principal sur la Maison des Services Au Public (80%). Il travaille en collaboration permanente avec tous les services implantés sur l'Espace Emploi Montesquieu.

- assurer, selon un calendrier défini, l'activité d'accueil physique et téléphonique en banque d'accueil,
- orienter vers l'interlocuteur adapté et fait le lien avec les administrations pour la transmission des demandes traitées,
- mener des entretiens-bilans de situation individuelle dans l'emploi, en lien avec les animatrices emploi, pour mieux orienter vers un dispositif d'accompagnement et vers les ateliers collectifs du service (recueil de données socio-professionnelles),
- positionner des rendez-vous sur les agendas des professionnels de l'accompagnement ou du suivi et fait le lien sur les situations rencontrées,
- organiser et animer des ateliers collectifs dans le cadre des missions du service et particulièrement sur les thématiques liées à la compréhension des courriers administratifs, au décryptage des rouages institutionnels, au tri de papiers, à la préparation à l'emploi ou à l'accompagnement,
- accompagner le public de la MSAP dans l'utilisation de l'outil informatique et anime des ateliers d'auto-diagnostic de l'autonomie numérique,
- instruire et suivre les dispositifs de solidarités liés à la mobilité [Transgironde Proximité (transport à la demande), location de véhicules à tarification sociale...],
- assurer le reporting et le suivi de son activité et en rend compte, notamment sur les applications dédiées,
- mener des enquêtes ponctuelles de satisfaction des actions du service et participe aux bilans de l'efficacité des actions proposées.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/125**

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### Conditions d'exercice de l'activité

Site principal d'affectation : Maison des Services Au Public, 10 place Joane, 33850 LEOGNAN.

Le Médiateur Insertion peut être amené à se déplacer pour participer à des permanences ou réunions en commune ou sur des sites de partenaires.

Parallèlement, une étude sur l'aménagement des conditions matérielles d'exercice des missions l'agent est lancée avec la participation du FIPHP.

Il est indiqué qu'afin de préparer ce reclassement, l'agent a été placé en convention d'immersion professionnelle préalablement afin de déterminer si l'emploi proposé était compatible avec la situation professionnelle et médicale de l'agent.

### *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- Décide de la création de l'emploi suivant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant maternel	3	Hors filière	Hors catégorie	3 enfants sur 5 jours	Réorganisation

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Recrutement
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Reclassement pour inaptitude physique
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Cadre supérieur de santé	1	Médico-Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaires de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Médico-Sociale	C	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2019/125**

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant socio éducatif	1	Sociale	A	35/35ème	Titularisation suite à détachement
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Intégration autre collectivité

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant maternel	3	Hors filière	Hors catégorie	2 enfants sur 5 jours	Réorganisation

- Décide de la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Médico- Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaires de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Médico- Sociale	C	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Dit que l'emploi de directeur financier (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade d'attaché, si aucune des candidatures ne correspondaient aux besoins de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 24 septembre 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*


